## FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

1

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

Projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi du ... relative à l'échange automatique

## 1. Coordonnées du projet

Intitulé du projet :

	et obligatoire des informations déclarées par les Prestataires de services sur Crypto-actifs.					
Ministre:	Le Ministre des Finances					
Auteur(s):	Direction Fiscalité/ ACD					
Téléphone :	Courriel:					
Objectif(s) du projet :	Mise en oeuvre des modalités liées à l'échange automatique et obligatoire des informations déclarées par les Prestataires de services sur Crypto-actifs.					
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commo (s) impliqué(e)(s)	une					
Date:	11/07/2025					
2. Objectifs à valeur constitutionnelle						
Le projet contribue-t	-il à la réalisation des objectifs à valeur constitutionnelle ? 🔲 Oui 🔀 Non					
Dans l'affirmative, veuillez sélectionner les objectifs concernés et veuillez fournir une brève explication dans la case «Remarques» indiquant en quoi cet ou ces objectifs sont réalisés :  Garantir le droit au travail et veiller à assurer l'exercice de ce droit						
Promouvoir le diale						
☐ Veiller à ce que toute personne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié						
☐ Garantir la protection de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et satisfaction des besoins des générations présentes et futures ☐ S'engager à lutter contre le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la neutralité climatique						
Protéger le bien-êt						
Garantir l'accès à la culture et le droit à l'épanouissement culturel						
Promouvoir la prot	ection du patrimoine culturel					
Promouvoir la liberté de la recherche scientifique dans le respect des valeurs d'une société démocratique fondée sur les droits fondamentaux et les libertés publiques						
Remarques :						



3. Mieux tegiterer					
Partie(s) prenante(s) (organi	smes divers, citoyens,) consultée(s) :	☐ Oui	⊠ Non		
Si oui, laquelle / lesquelles :					
Remarques / Observations :					
Destinataires du projet :					
- Entreprises / Professions lil	oérales :	🛛 Oui	Non		
- Citoyens :		⊠ Oui	Non		
- Administrations :		Oui	Non		
Le principe « Think small first (cà-d. des exemptions ou dérd taille de l'entreprise et/ou son	ogations sont-elles prévues suivant la	Oui	Non	⊠ N.a. ¹	
Remarques / Observations :					
<sup>1</sup> N.a.: non applicable.					
Le projet est-il lisible et comp	préhensible pour le destinataire ?	⊠ Oui	Non		
Existe-t-il un texte coordonné o publié d'une façon régulière ?	ou un guide pratique, mis à jour et	⊠ Oui	Non		
Remarques / Observations :					
	nité pour supprimer ou simplifier des déclaration existants, ou pour améliore	Oui r	Non		
Remarques / Observations :					
	ge administrative <sup>2</sup> pour le(s) posé pour satisfaire à une obligation rojet ?)	☐ Oui	⊠ Non		
Si oui, quel est le coût administratif <sup>3</sup> approximatif total ? (nombre de destinataires x coût administratif par destinataire)					
	administratives imposées aux entreprises et aux cito olication administrative, d'un règlement ministériel, o nterdiction ou une obligation.				
· ·	onté lorsqu'il répond à une obligation d'information u de congé, coût de déplacement physique, achat de		loi ou un texte d'a	application de celle-	ci (exemple :
1	s à un échange de données inter- u international) plutôt que de demander aire ?	Oui	⊠ Non	N.a.	
Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?					

b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel 4 ?		] Oui	⊠ Non	□ N.a.
Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?				
<sup>4</sup> Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données				
Le projet prévoit-il :	, et abrogeant la directive 93	/40/CE. (		)
- une autorisation tacite en cas de non réponse de l'ad	ministration?	Oui	☐ Non	
- des délais de réponse à respecter par l'administration		_   Oui	☐ Non	
- le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ?		Oui	Non	☐ N.a.
Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalité procédures (p.ex. prévues le cas échéant par un autr		Oui	Non	⊠ N.a.
Si oui, laquelle :				
En cas de transposition de directives communautaire le principe « la directive, rien que la directive » est-il		Oui	Non	⊠ N.a.
Sinon, pourquoi ?				
Le projet contribue-t-il en général à une :				
a) simplification administrative, et/ou à une		Oui	Non	
b) amélioration de la qualité réglementaire ?		Oui	Non	
Remarques / Observations :				
Des heures d'ouverture de guichet, favorables et ada aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles intro	<del>-</del>	Oui	Non	⊠ N.a.
Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informati auprès de l'Etat (e-Government ou application back-	-	Oui	⊠ Non	
Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?				
Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'adm concernée ?	ninistration	Oui	⊠ Non	☐ N.a.
Si oui, lequel ?				
Remarques / Observations :				
4. Egalité des chances				
Le projet est-il :				
- principalement centré sur l'égalité des femmes et d	es hommes ?	Oui	Non	
- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?		Oui	── Non	

Si oui, expliquez de quelle manière :						
- neutre en matière d'égalité	é des femmes et des hommes ?	⊠ Oui	Non			
Si oui, expliquez pourquoi :	Les dispositions du présent projet de règlement grand-ducal ne font aucune distinction entre les femmes et les hommes.					
- négatif en matière d'égalit	é des femmes et des hommes ?	☐ Oui	⊠ Non			
Si oui, expliquez de quelle manière :						
Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ?   Oui Non   Non   N.a.						
Si oui, expliquez de quelle manière :						
5. Projets nécessitant	t une notification auprès de la	a Commis	sion euro	péenne		
<del>-</del>	et introduit-il une exigence en matière tion de services transfrontalière ?	Oui	☐ Non	⊠ N.a.		
Si oui, veuillez contacter le Ministère de l'Economie en suivant les démarches suivantes :						
https://meco.gouvernement.luservices.html	ı/fr/le-ministere/domaines-activite/service	s-marche-inte	erieur/notifica	tions-directive-		
Directive « règles techniques » : Le projet introduit-il une exigence ou Oui Non No.a. règlementation technique par rapport à un produit ou à un service de la société de l'information (domaine de la technologie et de l'information)?						
Si oui, veuillez contacter l'ILNA	S en suivant les démarches suivantes :					
https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-notification-infoflyer-web.pdf						